



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 5231

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur le contrat de croissance en faveur de l'emploi et de la modernisation du secteur des hôtels, cafés, restaurants (HCR), signé le 17 mai 2006 entre les représentants des professionnels concernés et le Gouvernement. Le premier volet de contrat prévoit de soutenir la création d'emploi, d'une part, en améliorant le montant des aides forfaitaires versées et en simplifiant la procédure de demande d'aide et, d'autre part, en conduisant une campagne de communication nationale axée sur la valorisation des métiers du secteur des HCR. Or, à ce jour, le montant des aides a été revu à la hausse mais la simplification réclamée en ce qui concerne la gestion de leur demande n'a pas été prise en compte. De même, la campagne de communication nationale pour améliorer l'image du secteur n'est toujours pas mise au point. Aussi, il lui demande ce qu'il entend mettre en oeuvre pour respecter les engagements pris il y a maintenant plus d'un an vis-à-vis des professionnels du secteur HCR.

Texte de la réponse

En vertu du premier volet du contrat de croissance en faveur de l'emploi et de la modernisation du secteur des hôtels, cafés, restaurants (HCR) signé le 17 mai 2006 entre les représentants des professionnels concernés et le Gouvernement, l'aide au titre des salaires versés dans ce secteur a été améliorée à compter du 1er janvier 2007. Ce volet du contrat de croissance prévoyait également de simplifier la procédure de demande de l'aide en supprimant l'obligation préalable d'envoi des fiches de salaire pour obtenir l'aide. L'Unédic qui a la responsabilité de la gestion de cette aide a émis un avis négatif sur cette proposition en avril 2007, pour des raisons de traitement informatique, quant à la faisabilité de la simplification envisagée. Concernant la campagne de communication pour améliorer l'image du secteur HCR, un projet de convention relative à sa mise en oeuvre va être prochainement conclu entre le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et les représentants des professionnels. La convention, qui prévoit une participation financière substantielle de l'État, devrait entrer en vigueur pour une période de trois années.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5231

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Entreprises et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5762

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7509